

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le huit juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le deux juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Benjamin DELOCHE à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Rémi FRADIN à Graziella POURROY-SOLARI, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE

Excusée : 1

Claire BARRIN

Absents : 5

Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Alexandre HAMELIN, Philippe ROISINE

Secrétaire de séance : Graziella POURROY-SOLARI

[DEL2025-068 - CREATION POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET ASSISTANCE JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis favorable du groupe de travail RH du 25 mars 2025 ;

Vu l'avis du Bureau des 3 juin 2025 et 1^{er} juillet 2025 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Cette création de poste concerne l'évolution de deux services, les ressources humaines et le conseil juridique. Les deux, comme services supports, avec les finances, sont au cœur de l'évolution de la CCVT.

Le service Ressources Humaines, avec 96 fiches de paies éditées chaque mois, à date de mai 2025, est en pleine progression. Derrière chaque fiche de paie, il y a la gestion des arrêts maladies, des formations, du déroulement de carrière, des évolutions personnelles, de l'organisation d'équipe...

Le service est structuré sur la base d'1,5 ETP, ce qui est trop juste. Le niveau de saturation est, aujourd'hui, assez élevé.

Le service juridique est, lui, aussi en pleine mutation.

L'an dernier, ce service :

- A notifié pour plus de 4,9 millions € (dont 4 groupements de commande coordonnés par la CCVT) de marchés publics,
- A organisé 19 consultations (3 AOO et 16 MAPA),
- A accompagné 9 consultations pour les communes (écriture du DCE, modèle de CCTP, assistance dans l'écriture de protocole d'accord transactionnel, questions relatives à l'exécution des marchés publics, réception des travaux, mise en demeure...).

Aujourd'hui, ce service :

- Organise la création de la centrale d'achat,
- Assure toute la veille et l'interprétation juridique,
- Pilote notre stratégie sur les contentieux.

Le service bénéficie de 1,5 ETP et d'une apprentie.

Les deux services fonctionnent avec la même agente, autour de missions d'assistance. Cette agente a émis le souhait d'occuper uniquement des missions RH. Cette évolution est positive. D'une part, elle met fin au positionnement bicéphale du poste, peu évident sur le plan technique, étant sur deux champs (les RH et le droit administratif) complexes. D'autre part, elle laisse la possibilité d'accompagner la montée en puissance du service juridique.

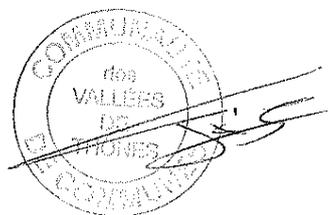
Il est donc proposé de créer un poste permanent d'assistance juridique, en catégorie B, à temps complet à partir du 1er octobre 2025 pour accompagner la responsable juridique de la collectivité dans ses missions, plus particulièrement dans la relation aux communes (marchés publics, centrale d'achat, conseils juridiques...) et de modifier le poste actuel en assistance RH.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent « Assistante juridique et commande publique » au grade de rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet à partir du 1^{er} octobre 2025 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense prévisionnelle à la décision modificative de l'automne 2025 ;
- **APPROUVE** la modification de l'intitulé du poste actuel « Assistant(e) polyvalent(e) » en « Assistant(e) Ressources Humaines » ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Graziella POURROY-SOLARI



Délibération transmise en Préfecture le 22 juillet 2025
Publiée le 22 juillet 2025